



Le + syndical

SNCT-CGC et CGC-Impôts

**Syndicat National des Cadres A du Trésor -
CGC**

(SNCT-CGC)

et

CGC Impôts

2, rue Neuve-Saint-Pierre

75181 PARIS Cedex 04

Tél. : 01 53 17 86 68 (SNCT-CGC)

Tél. : 01 53 17 86 63 (CGC-Impôts)

Fax. : 01 53 17 86 66

Mél. : info@snct.net

Site : <http://www.snct.net/>

Mél. : cgc-impots.bn@dgi.finances.gouv.fr

Site : <http://www.cgc-impots.fr/>

Compte-rendu du groupe de travail du 17 novembre 2009 sur le projet de « statuts fusionnés des catégories A et A+ »

Vous trouverez, en premier lieu le schéma de carrière de la catégorie A de la DGFIP et en annexe le projet de décret relatif au statut particulier des personnels de la catégorie A de la dgfiP.

Ce projet a été présenté par l'Administration aux organisations lors du groupe de travail du 17 novembre 2009.

Le SNCT-CGC a lu et déposé la déclaration liminaire ci-jointe.

Vous trouverez également un certain nombre de tableaux faisant état pour chaque grade d'un comparatif entre la situation statutaire la plus favorable actuellement connue qui nous sert de référent, et celle envisagée par le projet de décret.

Ces tableaux illustrent une nette dégradation de la situation de l'ensemble de l'encadrement des deux filières¹ sur de nombreux points (grilles indiciaires, conditions de promotion, conditions de reclassement dans le grade de promotion, durée globale de la carrière...).

Dans le cadre du statut unique, l'existence d'une perte indiciaire et statutaire pour un grade considéré signifie que l'harmonisation n'est pas faite dans le sens le plus favorable, cette seule constatation entraîne simultanément un manque à gagner pour le grade équivalent de l'autre filière (voir critères de correspondance des grades <http://www.snct.net/documents/harmonisation-revendications/Fic-8.pdf> et le tableau de correspondance des grades : <http://www.snct.net/documents/harmonisation-revendications/Fic-7.pdf>).

Ces tableaux sont complétés par une fiche présentant le grade d'inspecteur divisionnaire prévu par les futurs statuts.

Il n'a pas, en effet, été possible de comparer ce grade aux grades qu'il est censé appeler à remplacer dans l'une et l'autre filière, car ce futur grade ne procède pas de la fusion de grades existants.

¹Extrait du discours du Ministre Eric WOERTH devant les organisations syndicales le 11 février 2008 : « *La direction générale existera par les agents. Elle réussira grâce à eux. Et donc je veux qu'ils soient gagnants dans cette réforme.* »